

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE PENDANT LE MARCHE DE NOËL

1. NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Ville de BESANÇON- Service commerce
Adresse : 2 rue Gabriel Plançon, La City, 25043 BESANÇON CEDEX
Contact : 03 81 61 59 28 / julie.choulet@grandbesancon.fr

2. LIEU

Parking du square Bouchot à Besançon.



3. NATURE DE L'ACTIVITE

Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public suite à la réception d'une manifestation spontanée pour l'installation et l'exploitation d'une grande roue. Le manège sera accompagné de deux chalets alimentaires.

L'organisation de la présente consultation concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L.2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

4. DUREE

L'exploitant sera autorisé à exploiter sa grande roue pendant le marché de Noël qui aura lieu du 27 novembre 2026 au 10 janvier 2027. L'autorisation d'occupation du domaine public prendra cependant en compte les jours d'installation.

5. OBLIGATIONS

a) La redevance

L'occupant s'engage à régler à la ville de Besançon une redevance dont le montant est fixé par la délibération du 4 décembre 2025 (pour 2026) et comprenant :

- la part manège : 2.10€ du m²
- une part chalet destiné à la vente, calculée selon le métrage des chalets (ex pour un chalet de 4m : 191.02€)

Le service stratégie et animations commerciales établira une facture.

L'occupant prendra à sa charge le transport, la livraison, l'installation technique et logistique liés à l'exploitation de la grande roue. Il assurera également toutes les mesures de sécurité découlant du montage, démontage, transport et exploitation. La consommation des fluides sera prise en charge par la Ville de Besançon.

b) La sécurité

L'exploitant devra déposer un dossier de sécurité à la Préfecture de Besançon au moins 2 mois avant l'exploitation. Il devra se conformer aux décisions/prescriptions de la préfecture tout au long de l'exploitation.

6. MODALITES

Toute personne physique ou morale peut se manifester soit :

- par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Ville de Besançon
Service Stratégie et animations commerciales
La city
4 rue Gabriel Plançon
25043 BESANÇON CEDEX

- par mail sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.grandbesancon.fr>

Un cahier des charges sera adressé à chaque personne ayant manifesté son intérêt en vue de la mise en concurrence entre tous les candidats ayant manifesté leur intérêt.

7. DATE LIMITE DE REPONSE

La date limite de réponse est fixée **au 24 juin 12h00**